

Séance du conseil communal du 11 mars 2026

Présents :

Bourgmestre : Pesch Max

Echevins : Classen Norbert et Wintersdorf Bibi

Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Schmit Nico,

Secrétaire : Kring Alain

Absente excusée : //

Ordre du jour

En séance à huis clos

1. Acceptation de la demande de départ à la retraite du receveur communal
En séance publique
2. Signature des délibérations de la dernière séance

En séance publique

3. Pacte climat – Rapport d'activité et indicateurs, présenté par le conseiller climatique Rainer Telaar
4. Décision concernant la transformation d'un poste administratif au sein du service technique en un poste relevant du statut de fonctionnaire communal, dans la catégorie B1, carrière administrative
5. Approbation d'un devis supplémentaire pour la construction d'un mur antibruit auprès du centre culturel Hanner Bra à Bech
6. Décision de principe concernant la participation au projet d'extension du centre de recyclage de Junglinster
7. Décision relative à l'introduction d'une subvention Interrail pour les jeunes de 18 ans
8. Décision relative à l'adhésion de la commune de Bech au réseau « Mayors for peace »
9. Décision relative à l'adhésion à la Charte des communes 2030
10. Communications des représentants des différentes instances
11. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

En séance à huis clos

Point 1 : Le receveur communal Nico Delhez a informé le collège échevinal qu'il ferait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2026. La demande correspondante a été approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

En séance publique

Point 3 : Le conseiller climatique de la commune, Rainer Telaar, présente aux membres du conseil communal le rapport d'activité 2025 de l'équipe climatique. La commune de Bech a ainsi reçu en novembre le Gold Award pour les objectifs atteints.

Point 4 : Le conseil communal a décidé à l'unanimité de transformer le poste administratif créé lors de la dernière séance au sein du service technique en un poste relevant du statut de fonctionnaire communal, dans la catégorie B1, sous-groupe administratif. Cette décision est motivée par le départ à la retraite du percepteur communal et par une réorganisation prévue des différents domaines de compétence.

Point 5 : Dans le cadre des travaux de transformation et d'extension du centre culturel Hanner Bra, la construction d'un mur antibruit est imposée par la loi afin de protéger les riverains. Le devis correspondant, établi par le bureau d'études Daedalus Engineering, s'élève à 255 996,00 € TTC et a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil communal.

Point 6 : Le centre de recyclage de Junglinster ayant atteint ses limites de capacité, une extension s'impose en raison de l'évolution démographique. Selon une étude préliminaire, les coûts s'élèveraient à un total de 5 640 000,00 € hors TVA, la part de la commune de Bech s'élevant à 465 026,01 €. Le conseil communal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la participation à ce projet.

Point 7 : Le conseil communal a décidé à l'unanimité d'introduire une subvention Interrail d'un montant maximal de 300 € pour les jeunes de 18 ans. La commune participe ainsi financièrement à l'achat d'un Pass Interrail auprès de la société nationale des chemins de fer.

Point 8 : Le vote sur l'adhésion de la commune de Bech au réseau international « Mayors for peace » a donné lieu à de longues discussions. Finalement, le vote a été scindé en deux décisions. Par six voix contre une (celle du conseiller Nico Schmit), le conseil a décidé d'adhérer au réseau international « Mayors for peace ».

À l'unanimité, le conseil communal s'est prononcé en faveur du soutien futur de la commission communale du vivre ensemble dans ses actions et initiatives visant à promouvoir la culture de la paix et le dialogue, et de l'information régulière des citoyens sur ces activités.

Point 9 : Le ministère de l'Environnement et du Climat a récemment lancé le programme « Communes 2030 », qui vise à créer des synergies entre les initiatives existantes du Pacte pour le climat, du Pacte pour la nature, du Pacte pour le logement et du Pacte pour le vivre-ensemble. La charte correspondante a été signée par le collègue échevinal le 26 février 2026 et a été adoptée à l'unanimité par le conseil. Pour sa participation à ce programme, la commune reçoit une aide financière unique d'un montant de 10 000 €.